



BURKINA FASO



RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION

REGION DU SAHEL

Mois de juillet 2020



Figure 1: Ménage de PDI de la commune de Djibo se retournant dans leur localité d'origine (auteur photo Moniteur Souleymane TAMBOURA, juillet 2020)

I. CONTEXTE

La Région du Sahel continue de connaître une recrudescence d'actes de violences orchestrés par les actions des groupes armés terroristes avec pour corolaire des violations des droits humains des populations civiles. A ces attaques viennent s'ajouter les catastrophes naturelles causées par les inondations et les vents violents en cette période de saison pluvieuse.

Ce mois de juillet sous revue a connu moins d'incidents sécuritaires que le mois précédent. En revanche, il a connu plus de catastrophes naturelles que le mois de juin. La province du Soum a été particulièrement touchée par les différentes attaques, et les catastrophes naturelles notamment dans les localités de la commune de Djibo, de Baraboulé et d'Arbinda occasionnant des victimes. En outre, cette province est toujours confrontée à un problème de restriction des libertés de mouvement des populations dû aux attaques des groupes terroristes sur les axes routiers tels que l'axe Namsiguiya – Mentao- Djibo.

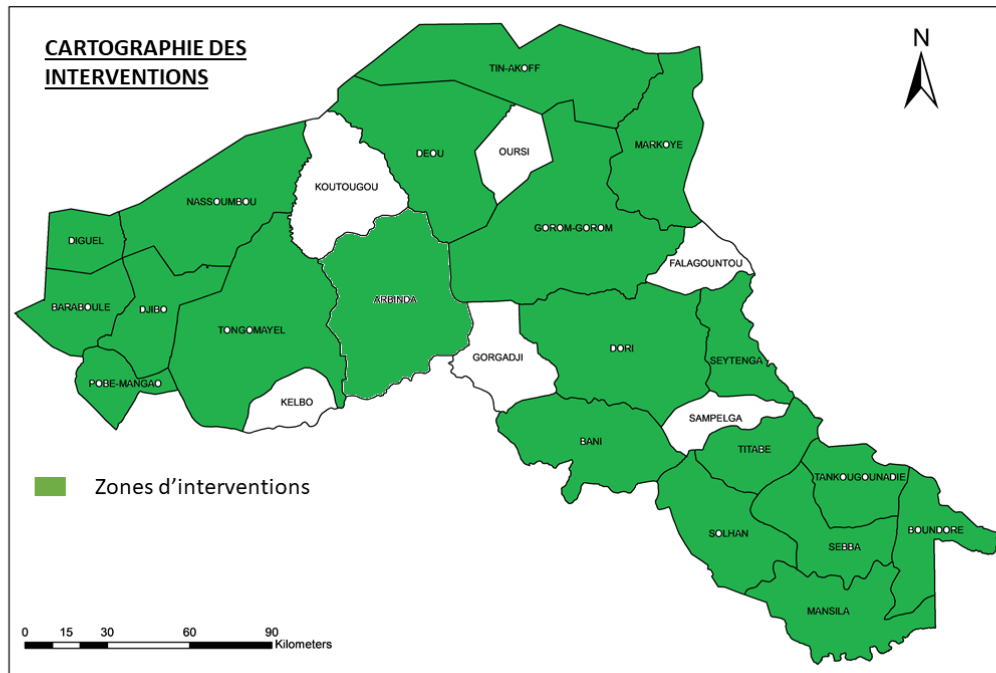
Les autres provinces au cours de ce mois ont été moins touchées mais demeurent toujours des zones à risques ou la situation sécuritaire reste très précaire et volatile. Ainsi, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste jusque-là non seulement la ville la plus stable où toutes les administrations fonctionnent normalement mais également l'une des principales zones d'accueil des déplacés internes.



Figure 2: Monitoring à Sissarka, village de la commune de Sebba dans la province du Yagha

Situation de protection

ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT



Les activités de monitoring pendant la période sous revue ont couvert différentes localités et communes des quatre provinces de la région du Sahel. Dans la province de l'Oudalan, la commune de Gorom-Gorom elle-même avec ses villages dont Essakane, Saouga, Korizena, Tasmakat ; la commune de Markoye et ses villages que sont Danbam, Tokabangou, Tambao et Bom ont été couvert ainsi que les communes de Deou centre et de Tinakof centre. Dans la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo et les villages environnants tels que Fili-Fili, Sô, Mentao, Tchimbolo, Yathé mais également des villages de la commune de Baraboulé comme Borguindé et Bouro, la commune de Tongomayel et de Pobé Mengao. Dans la province du Seno, ce sont les communes de Bani, de Seytenga, de Dori à travers les trois principaux sites d'accueil de déplacés internes à savoir Petit Paris, Nyarala, Wendou, les villages de Bouloye, Djomga et Bambofa. Quant à la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Solhan, Boundoré, Tankougounadié, Titabé, Mansila, Sebba ainsi que certains villages de ces communes tels que Niaptana, Djogora, Sissarka, Tangangari.

Dans la Région du Sahel, il y a de nombreuses zones qui restent à risque à cause des problèmes d'accessibilité. Ces zones à risque sont des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI ; les villages sous menace avec ultimatum par les groupes armés et les villages où les mouvements d'aller et venir sont difficiles voire impossible. Les zones à risques identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Bambofa. Dans la province du Yagha toutes les communes sont des zones à risque sauf celle de Sebba qui retrouve lentement sa stabilité grâce aux opérations de sécurisations des FDS. La province du Soum quant à elle, est une zone de violation sans cesse du droit à la liberté et à la sécurité sur les axes routiers tels que l'axe Namsiguiya- Mentao- Djibo. Dans l'Oudalan, les zones à risques identifiées pendant cette période d'activité sont les villages de Doumam, Set-sere Tasmakat,

Korizena, Gagara, Petabouli, Petelkochia Gosey -site dans la commune de Gorom-Gorom, on a aussi Tin-Agadel, Iklan Oudalan, Mamassi, Inssalatin, Toleykaya, Tokabangou, Danbam et Inawas dans la commune de Markoye. Dans certains villages tels que Tokabangou, Damban et Iklan, les hommes ne dorment plus dans leurs ménages du fait des attaques des GANI qui les visent de façon spécifique. Il faut noter aussi que la localité de Kolel, un village du Niger frontalier à la province présente également un risque élevé pour ses habitants du fait de l'activisme des groupes armés non identifiés. Aussi, les zones de Deou, Oursi et Tinakof sont toutes des communes difficilement accessibles et à risques.

Par conséquent, la réponse humanitaire dans ces zones demeure très complexe et difficile.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Au cours de ce mois sous revue, des mouvements de populations ont été enregistrés dans les provinces de l'Oudalan et du Seno.

Les populations se déplacent soit à titre préventif soit à la suite des attaques ou des menaces des groupes armés.

Ainsi, dans la province du Seno, précisément à Dori il a été constaté l'arrivée de nouvelles personnes déplacées internes. Ce mouvement est dû aux attaques de Pétabouli, Tasmakatt et Déou. On note des mouvements par anticipation comme le cas du village de WéraPoli.

Il a été constaté également des mouvements inter-sites dans la commune de Dori. Il s'agit de déplacement de PDI de Nyarala vers Petit Paris et Wendou. Ceux-ci sont essentiellement dus à l'inondation que connaissent certains sites d'accueils des PDI.

Des déplacements ont aussi eu lieu dans la province de l'Oudalan. En effet, il a été enregistré dans la commune de Markoye de potentiels demandeurs d'asile venant de Kolel un village du Niger frontalier au Burkina qui a subi l'attaque des GANI. À la suite de l'attaque de Pétabouli, les mouvements de populations continuent dans les localités d'Essakane. En outre, des ménages de PDI venus de Tin-Agadel dans la commune de Gorom-Gorom se sont installés dans le village de Gosey site dans la même commune. Dans la province du Yagha, il a été constaté des PDI venues de Kokolokou dans la commune de Boundoré et de Tiégou dans la commune de Titabé pour s'installer à Sebba.

Des cas de retours de quelques PDI sont également constatés notamment à M'bogadambalé dans la commune de Solhan, Botontonga, Eparé, Bana et Mansila. Si ces retours ont pour principales raisons les travaux champêtres, certains estiment qu'il y a un peu d'accalmie.

Au cours de ce mois, il a été enregistré aussi des déplacements pendulaires de Sebba vers Boundoré, Tankougounadié dans la province du Yagha. Ceux-ci se déplacent pour rendre visite à leurs familles restées sur place et reviennent.

1913 nouvelles

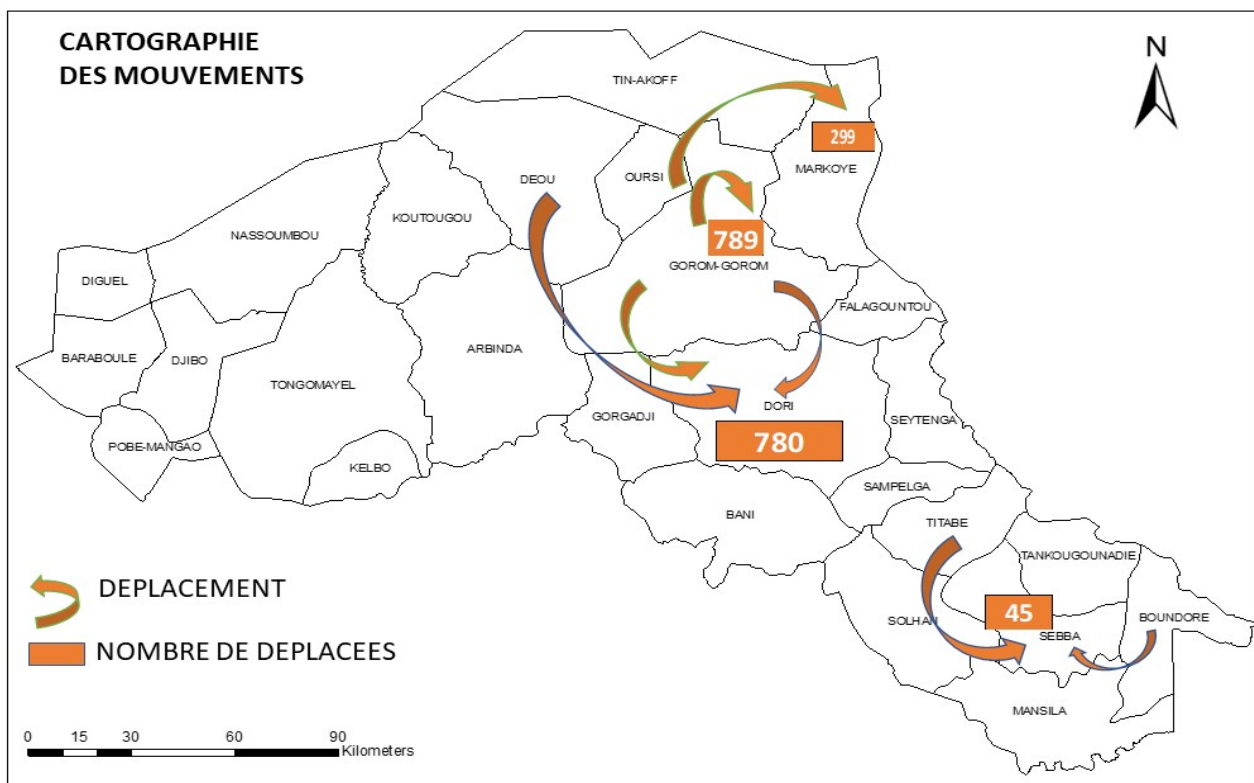
PDI



97 PDI

Retournés dans
leurs localités
d'origines





Sécurité physique et personnelle

SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

Le mois de juillet a connu moins d'incidents sécuritaires que le mois de juin. Cependant, il a été enregistré plus de catastrophes naturelles que les mois précédents. Des atteintes aux droits de l'Homme dues à l'activisme des GANI ont été constatées notamment, des cas d'assassinats, d'enlèvements, de vols et pillages et de destructions de biens. Ci-dessous des cas illustratifs de violation des droits de l'Homme dans les quatre provinces :

Province de l'Oudalan :

Assassinats : Le 08 juillet 2020 à Danban village de la commune de Markoye, des GANI ont assassiné un habitant du dit village pour des raisons inconnues.

Enlèvements de personnes : Le 03 juillet 2020 dans la commune de Markoye un individu a été enlevé et la moto de son fils retirée par les GANI dans la nuit du 03 au 04 juillet 2020. Heureusement 2 jours après l'individu a été relâché

Province du Yagha :

Assassinats : Le mercredi 8 juillet 2020, des GANI ont fait irruption dans le village de Niaptana à 30km de Sebba. Ils ont exécuté un individu dans le marché. Ces GANI sont venus à bord d'un véhicule et sur des motos.

Destruction de biens : le 06 juillet 2020 à Tantiabougou dans la commune de Boundoré, des GANI ont fait irruption dans le village, ils ont brûlés les locaux de la Croix Rouge et sont allés ensuite dans les logements des enseignants pour détruire leurs biens.

Province du Soum :

Assassinats : Le 23 juillet 2020 à Danpéla village de la commune d'Arbinda des GANI ont tiré sur trois femmes circulant sur l'axe Dampéla-Arbinda. 02 femmes sont mortes sur le champ et la troisième a été admise à l'hôpital pour des soins.

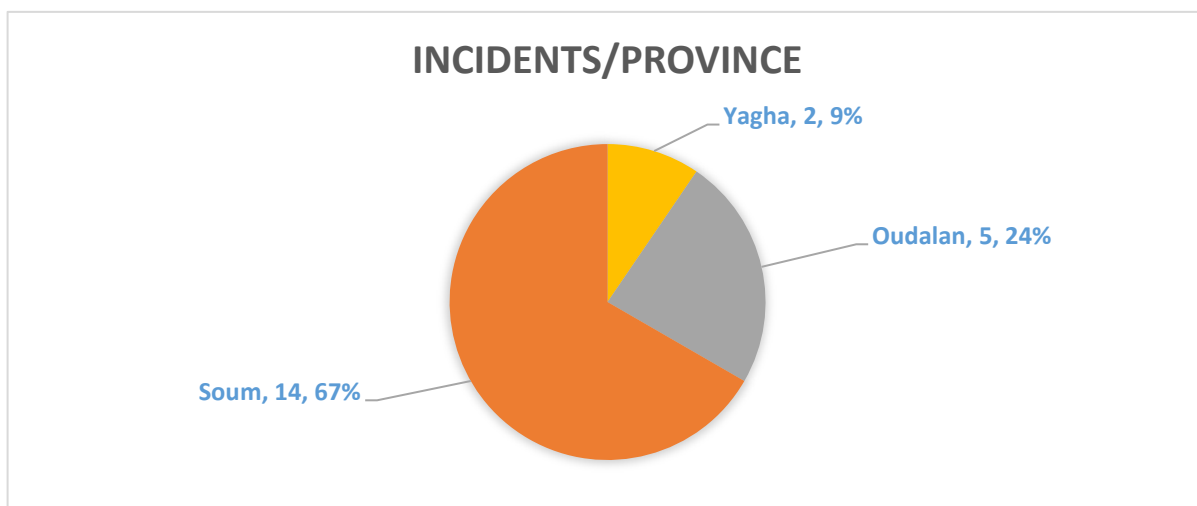
Enlèvements de personnes / arrestation arbitraires : le 27 juillet 2020 sur l'axe Djibo Namsiguiya, un passager dans un car de transport en commun a été enlevé par des GANI parce qu'il a hésité à sortir du car pendant leur contrôle.

Vols et pillages : Le 23 juillet 2020 à Tongomayel centre dans le Soum, des GANI ont fouillé dans les concessions de certains PDI et ont emporté leurs vivres.

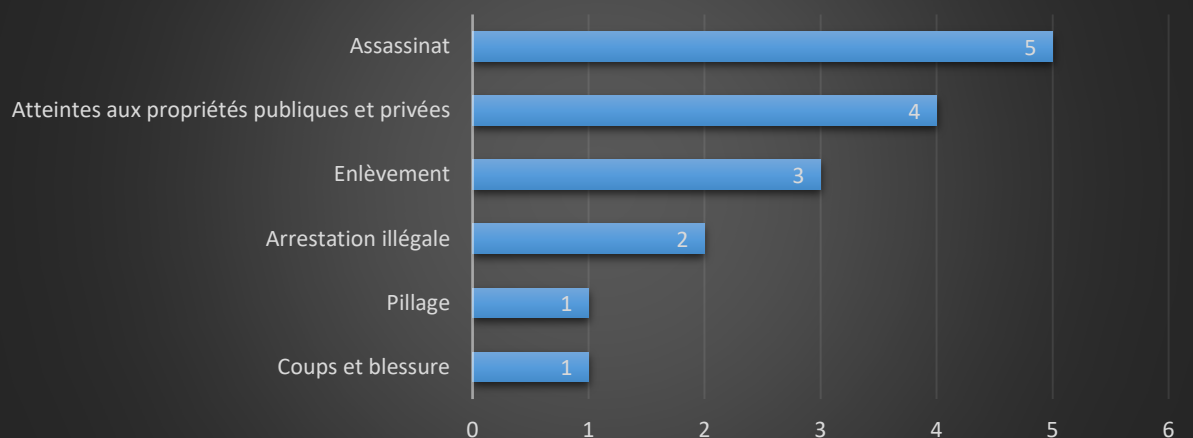
En comparaison aux mois précédents, le mois de juillet a connu beaucoup d'incident lié aux catastrophes naturelles qui ont occasionné des victimes au sein des PDI et de la communauté hôte. Les causes de ces catastrophes sont essentiellement les inondations et les vents violents en cette saison pluvieuse. En effet, le 05 juillet 2020 au secteur 5 de Djibo, un vent violent accompagné d'une forte pluie a occasionné des dégâts matériels et humains importants sur les sites de PDI dans les zones non loties des secteurs 5 et 4. En effet, 04 évacuations sanitaires et la mort d'une fille de 2 ans ont été enregistré. Le 16 juillet 2020 à Djibo au Secteur 4, une fillette de 12 ans jouant avec ses camarades près d'un poteau électrique à haute tension a été électrocutée et en est morte.

Dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les grandes villes (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Dori, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, Mansila dans la province du Yagha et Sampelga dans le Seno. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bombofa dans la province du Seno.

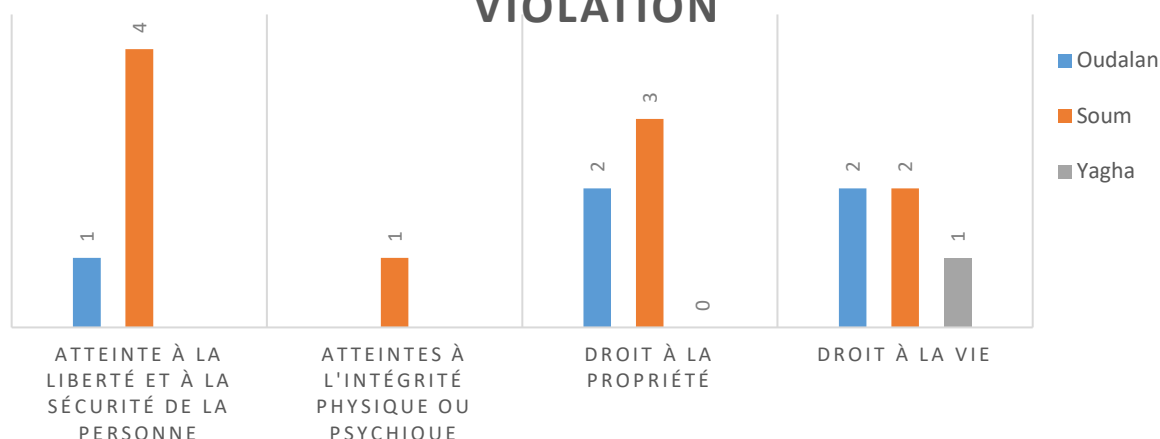
INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE



NOMBRE DE VICTIMES/INCIDENTS



NOMBRES DE VICTIMES PAR TYPES DE VIOLATION



Analyse / Impact :



21 incidents de protection

Ce mois sous revue a connu moins d'incidents sécuritaires et de protection que le mois de juin. En effet, 21 incidents de protection contre 31 le mois passé ont été répertoriés. Cependant, des catastrophes naturelles occasionnant des victimes ont été constatées dans toute la Région surtout dans la province du Soum.

Les incidents portaient sur plusieurs violations des droits humains dont le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.

Le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la vie ont été les violations les plus récurrentes. La violation du droit à la vie avec 05 cas d'assassinats et la violation du droit à la liberté et à la sécurité avec 03 cas d'enlèvements et 02 cas de séquestration de personnes commises lors des attaques des GANI.

La troisième typologie est l'atteinte au droit à la propriété avec 04 atteintes aux propriétés publiques et privées. La dernière typologie est l'atteinte à l'intégrité physique et psychique avec 01 cas. Les catastrophes naturelles



5 personnes ont perdu la vie

ont fait 06 blessés dont un enfant de 9 ans et une femme enceinte ainsi que le décès d'une fillette de 2 ans.

Au regard des incidents collectés au cours de ce mois, il ressort que la Région du Sahel reste toujours une zone d'insécurité du fait des GANI surtout la province du Soum où les violations du droit à la liberté et de la sécurité sont récurrentes avec des attaques suivies d'enlèvements sur plusieurs axes routiers. La province du Soum est la plus touchée par ces incidents avec 67%, ensuite l'Oudalan avec 24% et enfin le Yagha avec 09%. Par conséquent les mouvements de populations continuent vers les communes urbaines (Dori, Gorom-Gorom et Sebba).

La situation de protection des bénéficiaires de nos actions s'est quant à elle aggravée avec la saison hivernale avec des dégâts matériels et parfois humains importants.

La situation de déplacement a rendu difficile les questions de logements, terres et biens dans les localités de déplacement telles que Dori, Sebba, Djibo, Gorom-Gorom, Deou et Markoye. Et la saison des pluies est venue compliquer davantage cette problématique.

SGBV

Au cours de ce mois sous revue, différents cas de VBG ont été identifiés dans la Région du Sahel. Il s'agit des cas de mariage d'enfants dont une fille de 17ans qui est même enceinte, une fille de 11 ans, une fille de 13 ans et une fille de 14 ans. Un cas de déni de ressources, de violence psychologique et mentale a également été enregistré. Une jeune fille âgée de 17 ans a été forcée par sa famille de retourner chez son mari après qu'elle se soit enfuit par ce qu'elle refusait le mariage. Une autre de 26 ans qui avait subi un mariage forcé avec un homme de 82 ans est forcée par sa famille à continuer de vivre avec ce dernier. Ces survivantes ont reçu des conseils juridiques et psychologiques et des actions sont en cours pour des référencement en vue d'une meilleure prise en charge holistique.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans la région du Sahel, la problématique du travail des enfants et leur exploitation est constatée à grande échelle surtout dans les zones où l'orpaillage est pratiqué telles que Gosey-site dans la commune de Gorom-Gorom ainsi que Insallatin et Inawa dans la commune de Markoye. En outre, des enfants de moins de 12 ans sont obligés de faire des corvées d'eau et d'exécuter des travaux rémunérés dans certains ménages et dans les marchés où ils sont souvent victimes d'exploitation.

Les enfants à risques de protection identifiés sont au nombre de 37 dont 15 filles et 22 garçons. En effet 15 enfants travaillant dans le site d'orpaillage de Gosey site ont été identifiés, 11 dans le village d'Essakane et 04 autres dans la commune de Gorom-Gorom. Ils sont tous victimes d'exploitation et sont exposés aux tares de la société. Dans la commune de Djibo, 04 orphelins dont trois garçons et une fille vivent dans une situation très difficile. En effet, le plus âgé qui a environ 13 ans travaille dans un ménage alors qu'il fréquente l'école, le second qui est âgé de 10 ans est apprenti berger et leur petite sœur d'environ 6 ans garde leur jeune frère de deux ans avec

l'aide de leur grande mère assez âgée. Ce cas a été référé à l'action sociale pour une prise en charge adéquate. Une note pour le dossier est en cours d'élaboration pour le référencement des enfants travaillant sur les sites d'orpillage qui ont été identifiés.

Personnes ayant des besoins spécifiques

PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Les problèmes des Personnes à Besoins Spécifiques (PBS) qui ont été identifiés sont généralement d'ordre alimentaire, sanitaire et d'abris. Au cours de ce mois de juillet, Il a été enregistré 133 PBS dont 13 femmes enceintes sans soutien, 08 femmes allaitantes, 19 personnes en situation d'handicape, 04 personnes malades, 47 personnes âgées sans soutien et 42 veuves sans soutien.

Une assistance en cash a été apportée à 03 PBS dont 01 femme enceinte, une femme victime d'accident et un garçon de 7 ans vivant avec un handicap. Chaque PBS a reçu un montant de 25000 francs servant de frais d'ordonnance et d'examens radiologiques. Dans le Soum, 2 cas de personnes malades ont été référés à Médecin sans frontière (MSF) et les moniteurs sur le terrain font le suivi auprès de la structure pour s'informer de l'évolution de la situation des cas référés.

Logements, terres et Biens (LTB), Etat de droit

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Dans la Région du Sahel la problématique des logements, terres et biens se complique davantage avec la saison des pluies qui s'est installée. Cette question reste un défi énorme pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Les mouvements de déplacement ont engendrés des problèmes d'abris et de logements dans les localités accueillant les PDI. Des difficultés en matière de logement ont été constatées lors du monitoring notamment la promiscuité, la surpopulation, la fragilité des abris, les occupations illégales des maisons abandonnées ou inachevées et l'insuffisance de terres cultivables. Beaucoup de PDI vivent en location et elles peinent le plus souvent à pouvoir régler leurs loyers par manque d'argent. Dans la commune de Dori 07 ménages de PDI ont été expulsés pour raison de non-paiement de loyer. Le problème des achats non sécurisés des terres est également constaté lors des ventes des terrains à usage d'habitation dans la Région du Sahel. Certaines autorités locales et des propriétaires terriens ont reconnu cette problématique lors d'une rencontre à Sebba dans la province du Yagha. Dans le Yagha, la décision interdisant aux populations de cultiver à au moins 2 Km des camps et à 600 m des grands axes routiers est mal perçue au niveau des propriétaires des champs car ce n'est que le lundi 13 juillet 2020 que le Maire a rencontré les concernés alors que beaucoup avaient déjà semé.

En termes d'assistance l'UNHCR a apporté un appui financier à 428 ménages PDI de Dori ayant des portions de terre pour la construction de leurs abris.

ETAT DE DROIT

Dans la Région, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Cependant dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi,

Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel et Baraboulé. Par conséquent le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est la commune actuellement la plus stable et aussi le chef-lieu de région.

Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires



981 PDI et
691 populations
hôtes sensibilisées
sur la covid-19

Au cours de ce mois de juillet, des séances de sensibilisation sur la pandémie à corona virus ont été réalisées à l'endroit des communautés hôtes et des PDI sur les sites d'accueils et dans certains ménages. Ces sensibilisations ont touché 1672 personnes dans les quatre provinces à travers des causeries débats, des thés débats et des sensibilisations porte à porte.

A travers ces sensibilisations, les populations hôtes et les PDI adoptent de bons comportements pour freiner la propagation de la pandémie à corona virus notamment par l'installation de dispositifs de lave mains fabriqué par elles-mêmes et le respect des mesures d'hygiène.

Statistiques désagrégées des personnes touchées par localités

PROVINCE	Hommes	Femmes	filles	Garçons	TOTAL
DJIBO	240	386	94	64	784
DORI	61	98	43	24	226
GOROM-GOROM	116	172	74	52	414
MARKOYE	38	73	28	17	156
SEBBA	16	47	18	11	92
Total général	471	776	257	168	1672



1070 PDI et 691
populations hôte
sensibilisées sur la
coexistence pacifique, la
prévention des conflits et
la promotion de la paix

En outre, des sensibilisations sur la coexistence pacifique, la prévention des conflits et la promotion de la paix ont également été réalisées dans les quatre provinces à travers les communes et certains villages. Il y a eu 145 séances de causeries débats, de thé-débats et des sensibilisations porte à porte dans les ménages des PDI et des communautés hôtes. Ces sensibilisations ont touché 1761 personnes dont 1070 PDI et 691 populations hôtes.

Statistiques désagrégées des personnes touchées par localités

PROVINCE	HOMMES	FEMMES	FILLES	GARCONS	TOTAL
DJIBO	74	84	31	32	221
DORI	78	172	0	0	250
GOROM-GOROM	105	95	32	28	260
MARKOYE	40	65	25	20	150
SEBBA	148	176	312	244	880
Total général	445	592	400	324	1761

La sensibilisation a eu un impact positif sur le vivre ensemble des populations car certaines communautés hôtes continuent de se montrer accueillantes et compréhensives vis-à-vis des PDI. Des PDI sont logées par des populations hôtes quand elles en ont la possibilité. A la suite des sensibilisations, il a été constaté un regain d'entraide et de solidarité entre les PDI et les populations hôtes. Les communautés hôtes ont compris qu'elles peuvent être aussi dans la même situation donc elles promeuvent la cohésion pacifique.



Figure 3 : Lavage de mains au cours d'une sensibilisation COVID à Dori, auteur photo moniteur SONDE Sadou, juillet 2020

Système de partage d'information et de coordination

COORDINATION ET PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Le partage d'information et la coordination sont importants dans la mise en œuvre des projets en vue d'éviter les duplications et d'obtenir des résultats probants. Le MBDHP est un membre actif du sous cluster protection national de Dori et travaille en collaboration avec les autres acteurs dans le cadre de la synergie d'action. Il participe également aux rencontres du cluster national. Ces cadres d'échanges et de partage d'informations permettent de mieux coordonner les activités de réponses

humanitaires pour plus d'efficacité. En outre, MBDHP a partagé des informations avec les autres membres du Cluster protection et a également reçu en retour des informations de ces derniers. Ce système de partage permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et résultat sur le terrain aux profits des populations bénéficiaires. Ils permettent également d'avoir la même compréhension des différentes problématiques et thématiques afin de mieux les appréhender dans la mise en œuvre des activités.

Recommandations et actions de suivi requises

LOCALITE	RECOMMANDATION	DOMAINE
Dori, Gorom-Gorom et Markoye	Prendre en charge les PDI et les populations hôtes victimes des inondations, des vents violents et dans les champs en leur apportant la réponse	Abris, AME et vivres
Sebba, Markoye, Gorom-Gorom et Dori	Apporter une assistance aux PDI nouvellement arrivées	Abris, AME et vivres
Gorom-Gorom, Markoye, Djibo, Sebba et Dori	Sensibiliser les populations sur les risques liés au travail des enfants	Protection
Région du Sahel	Initier un plaidoyer auprès de l'Etat pour une meilleure prise en charge des PDI et populations hôtes	Protection, santé, Etat